

# GESTION DES PROGRAMMES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19 – ORGANISMES

Information en date du 30 mars 2020

L'information contenue dans cette page a priorité sur les textes des programmes.

Toutes les demandes concernant l'exercice 2019-2020 ont été traitées. Le Conseil s'affaire présentement à la gestion des urgences et reprendra le traitement des demandes liées à l'exercice 2020-2021 dès que possible. Toutefois, l'équipe du Conseil étant en télétravail, la gestion des demandes reçues par la poste est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Dans les circonstances et dans tous les cas, le Conseil ne peut garantir le respect du délai de réponse annoncé dans les programmes.

Les demandes déjà reçues qui sont concernées par les restrictions énoncées dans le présent tableau seront progressivement annulées. Si des changements étaient annoncés par rapport à ces restrictions, le Conseil rendra alors les demandes admissibles, le cas échéant.

Jusqu'au 15 mai 2020, le Conseil acceptera de recevoir des demandes même si tous les rapports d'utilisation de bourses ou de subventions normalement dus n'ont pas été reçus et approuvés.

Mon dossier CALQ est le canal privilégié pour connaître l'état d'avancement de votre dossier. Plus que jamais, il est important d'y être inscrit(e). Assurez-vous que votre adresse de courriel et numéro de téléphone dans Mon dossier CALQ soient à jour pour que nous puissions rapidement communiquer avec vous.

MERCI DE VISITER RÉGULIÈREMENT NOTRE SITE WEB. LE PRÉSENT TABLEAU SERA MIS À JOUR RÉGULIÈREMENT. LES RESTRICTIONS POURRAIENT ÊTRE MODIFIÉES OU LEVÉES EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION.

PROGRAMME/VOLET	RESTRICTIONS	RÈGLE CONCERNANT LE DÉPÔT
<b>PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE</b>		
Associations professionnelles d'artistes et regroupements nationaux	Aucune	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Diffuseurs en arts de la scène et en arts multidisciplinaires	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Événements nationaux	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Événements internationaux	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Organismes de création et de production en arts de la scène et en arts multidisciplinaires	Inadmissibilité des projets se déroulant au Québec avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020 et à l'extérieur du Québec avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet

Organismes voués à la diffusion		
Organismes voués à la diffusion et au soutien à production en arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, métiers d'art et recherche architecturale	Inadmissibilité des projets de diffusion se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Organismes voués au soutien à la production en arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, métiers d'art et recherche architecturale	Aucune	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Organismes de diffusion et de production en littérature et conte	Inadmissibilité des projets de diffusion se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Éditeurs de périodiques culturels	Aucune	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Organismes de services	Aucune	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet

### SOUTIEN AUX ACTIVITÉS

Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Diffusion d'œuvres au Québec	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet Vitrines (présentations promotionnelles) : 4 semaines avant le début du projet
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Manifestation et présentation publique	Inadmissibilité des projets se déroulant au Québec avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020 et à l'extérieur du Québec avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Production et reprise	Inadmissibilité des projets se déroulant au Québec avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020 et à l'extérieur du Québec avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Promotion et sensibilisation	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> juin 2020	Suspension de la règle exigeant le dépôt de la demande 3 mois avant le début du projet
Prospection	Inadmissibilité des projets se déroulant avant le 1 <sup>er</sup> août 2020	4 semaines avant le début du projet
Publication	Aucune	3 mois avant le début du projet

### RE-CONNAÎTRE (ARTS AUTOCHTONES)

Développement des capacités organisationnelles	Aucune	4 semaines avant le début du projet
--	--------	-------------------------------------

Revitalisation, création et transmission	Si le projet implique des rassemblements ou des déplacements, ceux-ci doivent être prévus après le 1 <sup>er</sup> juin 2020 (à l'extérieur de votre région) ou le 1 <sup>er</sup> août 2020 (à l'extérieur du Québec).	4 semaines avant le début du projet
--	---	-------------------------------------

#### **PARTENARIAT TERRITORIAL**

**Visitez notre site Web pour les futures mises en ligne rattachées à ce programme.**

La date limite de l'inscription en cours le Programme de partenariat territorial de Laval est reportée au 30 avril 2020. Si le projet implique des rassemblements ou des déplacements, ceux-ci doivent être prévus après le 1<sup>er</sup> juin 2020 (à l'extérieur de votre région) ou le 1<sup>er</sup> août 2020 (à l'extérieur du Québec).